



# Assurances de personnes Protection Juridique

**CATALOGUE 2015**



Créateurs de solidarité

## Edito

*Madame, Monsieur, cher partenaire,*

*Les marchés de l'assurance de personne et de la protection juridique sont des marchés stratégiques pour la Mutuelle de l'Est « la Bresse Assurances ».*

*Nous souhaitons vous simplifier l'accès à notre gamme. C'est avec cet objectif que nous avons conçu cette édition 2015 de notre catalogue Produits que nous voulons simple, pratique et complet.*

*Il a pour vocation de recenser toutes les offres ADP et PJ. Cette année, vous retrouverez également à la fin de celui-ci un répertoire de l'ensemble des risques assurables à la Mutuelle de l'Est « La Bresse Assurances ».*

*Nous souhaitons que cet outil vous soit utile au quotidien et qu'il vous accompagne dans le développement de vos activités.*

*Stéphane ROSIER  
Direction commerciale*



Créateurs de solidarité

# SOMMAIRE

Edito .....	p. 2
Les contacts utiles .....	p. 4
L'assurance de personnes	
Revenus .....	p. 5
Invalidité .....	p. 6
Frais Généraux .....	p. 7
Décès .....	p. 8
Prévoyance 35 .....	p. 9
Assur'Accidents .....	p. 10
Solution famille .....	p. 11
Hospitalisation .....	p. 12
Scolaire .....	p. 13
Garantie Obsèques .....	p. 14
Les formalités médicales : Revenus, Invalidité et Frais Généraux .....	p. 15
La charte de qualité ADP .....	p. 16
L'assurance Protection Juridiques	
Protection Juridique Vie Privée .....	p. 17
Protection Juridique Professionnelle .....	p. 18
La charte de qualité protection juridique .....	p. 19
Au cœur de votre développement avec :	
Des outils pour tous .....	p. 20
Le Club MDE .....	p. 21
Les solutions d'assurances MDE .....	p. 22-23

# Les contacts utiles :

## Vos contacts commerciaux :

**Stéphane ROSIER**

Tél. : 04 74 32 75 09

Port. : 06 11 95 02 85

[stephane.rosier@mutuelledelest.fr](mailto:stephane.rosier@mutuelledelest.fr)

**Josette RULLIER**

Tél. : 04 74 32 75 07

[josette.rullier@mutuelledelest.fr](mailto:josette.rullier@mutuelledelest.fr)

## Le service Assurances de Personnes GAMEST

**CS 7003 I**

**68025 COLMAR Cedex**

**Anne KLEIN**

Gestionnaire Assurances de personnes

Tél : 03 89 22 90 97

Fax : 03 89 22 90 98

[assurancesdepersonne@mutuelledelest.fr](mailto:assurancesdepersonne@mutuelledelest.fr)

**Anne RUETSCH**

Directeur Assurances de personnes

Tél : 03 89 22 90 96

Fax 03 89 22 90 98

[assurancesdepersonne@mutuelledelest.fr](mailto:assurancesdepersonne@mutuelledelest.fr)

## Le service Protection Juridique GAMEST

**CS 7003 I**

**68025 COLMAR Cedex**

**Patricia INFANTI**

Juriste

Tél : 03 89 22 90 91

Fax : 03 89 22 90 99

[patricia.infanti@pgamest.com](mailto:patricia.infanti@pgamest.com)

**Evelyne ESPADA**

Responsable Protection Juridique

Tél : 03 89 22 90 92

Fax 03 89 22 90 99

[evelyne.espada@pgamest.com](mailto:evelyne.espada@pgamest.com)

**Aicha ZAHIR**

Juriste et DR corporels

Tél : 03 89 22 27 82

Fax 03 89 22 90 99

[aicha.zahir@pgamest.com](mailto:aicha.zahir@pgamest.com)



# Revenus

**Vous souhaitez développer ce produit ?**  
Nous pouvons mettre à votre disposition des outils.  
**Contactez nous pour plus de détails.**

## Proposer des indemnités Journalières ? C'est simple...

### Objet :

- Versement d'une **IJ**, en cas d'arrêt de travail consécutif à une maladie ou à un accident
- L'**IJ** est forfaitaire, l'assuré choisit le montant de sa garantie, quels que soient ses revenus.

### Cible :

- Les salariés, avec ou sans prévoyance employeur,
- Les Artisans, Commerçants et Professions Libérales
- Les Agriculteurs, les travailleurs frontaliers
- Adhésion de **18 à 58 ans**

### Garanties :

- Versement d'une **Indemnité Journalière de 10 à 150 €**
- Durée de l'indemnisation : **365 jours ou 1095 jours par sinistre**
- Une **option Accident** : 0 jour de franchise en cas d'accident
- Une **option Hospitalisation** : 3 jours de franchise en cas d'hospitalisation
- Une garantie **Exonération** de vos cotisations,
- Une garantie **Remboursement des cotisations Mutuelle de l'Est**  
"La Bresse" Assurances du particulier.

### Tarif :

- Fonction de la **classification socioprofessionnelle de l'assuré**
- Par tranches d'âges quinquennales
- A lecture directe, dans les Dispositions Générales du produit

### Commission :

Une commission de 30 % la première année,  
dont 15% escomptés dès la prise d'effet et 15% par an ensuite



# Invalidité

**Vous souhaitez développer ce produit ?**  
Nous pouvons mettre à votre disposition des outils.  
**Contactez nous pour plus de détails.**

## L'invalidité ?

**Ça n'arrive pas qu'aux autres ! Mais au fait,  
comment serais-je indemnisé ?**

### Objet :

- **Versement d'une Rente Annuelle d'Invalidité**, à compter d'un taux d'invalidité de 33 %.

### Cible :

- **Les salariés,**
- **Les Artisans, Commerçants et Professions Libérales,**
- Adhésion de **18 à 58 ans.**

### Garanties :

- Versement d'une **rente d'invalidité dès 33% de taux d'invalidité** afin de compléter la perte de revenus,
- **De 500 à 4500 € de rente mensuelle d'invalidité**, par tranche de 250 €
- Barème d'invalidité croisée : incapacité fonctionnelle / Incapacité professionnelle
- **L'assistance :  MONDIAL ASSISTANCE**  
**Programme d'accompagnement personnalisé & Aide au retour à l'emploi**  
**Assistance Coaching Capital Santé : l'Aide au retour à l'emploi après la maladie ou l'accident.**

### Tarif :

- Fonction de la **classification socioprofessionnelle** de l'assuré **et de ses revenus**,
- Par tranches d'âge quinquennales,
- À lecture directe dans les Dispositions Générales.

### Commission :

Une commission de 30 % la première année,  
dont 15% escomptés dès la prise d'effet et 15% par an ensuite



**Vous souhaitez développer ce produit ?**  
Nous pouvons mettre à votre disposition des outils.  
**Contactez nous pour plus de détails.**

## **Votre arrêt de travail peut mettre en péril votre activité !**

### Objet :

- **Couvrir les frais professionnels en versant une indemnité visant au remboursement de tout ou partie des frais généraux permanents du chef d'entreprise.**

### Cible :

- Le chef d'entreprise salarié ou non salarié (gérant majoritaire ou minoritaire)
- Adhésion de **18 à 58 ans**.

### Garanties :

- **Remboursement des frais généraux et permanents** engagés lors de l'arrêt de travail (loyer, électricité, eau, impôts, salaires, charges de personnel,...)
- **Remplacement de l'assuré** pendant son arrêt de travail
- Versement d'une indemnité journalière **de 5 à 200 €**
- Durée de l'indemnisation : **365 jours par sinistre**
- En option : le rachat de franchise **à 0 jour en cas d'accident**
- En option : le rachat de franchise **à 3 jours en cas d'hospitalisation**
- Prise en charge du **mi-temps thérapeutique**.

### Tarif :

- Fonction de la **classe socioprofessionnelle** de l'assuré
- Par tranche d'âges quinquennale
- À lecture directe, dans les Dispositions Générales du produit.

### Commission :

Une commission de 30 % la première année,  
dont 15% escomptés dès la prise d'effet et 15% par an ensuite



# Décès

**Vous souhaitez développer ce produit ?**  
Nous pouvons mettre à votre disposition des outils.  
**Contactez nous pour plus de détails.**

## Ne rien laisser au hasard...

### Objet :

- **Versement d'un capital**, en cas de Décès, de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) ou d'Invalidité Permanente Totale (IPT) de l'assuré.

### Cible :

- **Toute personne soucieuse** de prévoir sans grands frais **une sécurité financière pour ses proches, en exonération de droits de succession** (selon la législation en vigueur)
- Adhésion de **18 à 74 ans**, pour la garantie Décès/ PTIA
- Adhésion de **18 à 59 ans**, pour l'option IPT

### Garanties :

- Versement d'un **capital de 10.000 à 500.000€ en cas de Décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie**,
- Une **garantie Invalidité Permanente Totale**, qui ne met pas fin au contrat en cas de sinistre,
- Garantie jusqu'aux 85 ans de l'assuré.

### Tarif :

- Par tranches d'âges
- Tarifs spéciaux **GROS CAPITAUX** (pour des capitaux > à 100.000€)
- Fonction de la **dernière table de mortalité** constatée par l'INSEE
- A lecture directe, dans les conditions générales du produit.

### Commission :

Une commission de 40 % la première année,  
dont 25% escomptés dès la prise d'effet et 15% par an ensuite



# Prévoyance 35

**Vous souhaitez développer ce produit ?**  
Nous pouvons mettre à votre disposition des outils.  
**Contactez nous pour plus de détails.**

## Nouveauté 2015 : un contrat de prévoyance ciblé pour vos clients de 18 à 35 ans !

### Objet :

- Versement d'un **IJ en cas d'arrêt de travail** consécutif à une maladie ou un accident,
- Versement d'un **capital d'invalidité** à compter d'un taux d'invalidité de 66%,
- Couverture en cas de **décès**,

### Cible :

- Vos prospects dont l'âge **n'excède pas 35 ans** à la souscription,
- Vos prospects recherchant une **couverture indispensable à moindre coût**

### Garanties :

- Formule 1 : Décès, PTIA et IPT à 10 000 €, IJ à 20 €
- Formule 2 : Décès, PTIA et IPT à 30 000 €, IJ à 30 €
- Une franchise unique : 0 jour en accident, 15 jours en hospitalisation et 15 jours en maladie
- IJ et invalidité forfaitaires

### Tarif :

- En fonction de la classification socioprofessionnelle de l'assuré
- Un pack simple qui permet un **très bon positionnement tarifaire**
- Evolution annuelle du tarif
- Souscription déléguée

### Commission :

Une commission de 30% la première année,  
dont 18% escomptés dès la prise d'effet et 12% par an ensuite



# Assur'Accidents

**Vous souhaitez développer ce produit ?**  
Nous pouvons mettre à votre disposition des outils.  
**Contactez nous pour plus de détails.**

## Garantir les suites et conséquences d'accidents sportifs, de loisirs, domestiques, technologiques...

### Objet :

- Assurance **Individuelle Accident**
- En cas **d'accidents corporels de la vie privée**,
- En cas **d'accidents de la circulation**.

### Cible :

- Adhésion jusqu'à **65 ans**
- Les **célibataires**, les **couples sans enfant**,
- **Les sportifs, les cyclomotoristes...**

### Garanties :

	Formule 1	Formule 2
Décès	50 000 €	50 000 €
Perte totale et irréversible d'autonomie	50 000 €	50 000 €
Invalidité permanente $\geq 10$ %		50 000 €
Indemnité journalière d'hospitalisation		30 € / jour
Frais de réparation de chirurgie esthétique		2 000 €

### Tarif :

- **Formule 1 : 6,40 €** par mois,
- **Formule 2 : 8,40 €** par mois.

### Commission :

Une commission de 15 % par an



# Solution famille

**Vous souhaitez développer ce produit ?**  
 Nous pouvons mettre à votre disposition des outils.  
**Contactez nous pour plus de détails.**

## Et vous, qu'avez-vous prévu pour votre famille ?

### Objet :

- En cas **d'accidents corporels de la vie privée ou professionnelle,**
- En cas **d'accidents de la circulation**
- En cas **d'accidents médicaux, d'accidents sportifs, de catastrophes naturelles, d'attentats, d'agressions...**

### Cible :

- **Les familles,** le contrat garantissant l'ensemble **d'un foyer fiscal**
- Adhésion de **18 à 65 ans.**

### Garanties :

	Option 1	Option 2	Option 3
<b>Décès</b> Capital garanti jusqu'à 70 ans	30 000 €	50 000 €	100 000 €
<b>Invalidité permanente</b> Capital calculé proportionnellement à partir d'un taux d'invalidité de 5%. Garantie jusqu'à 65 ans	30 000 €	50 000 €	100 000 €
<b>Indemnité journalière</b> Après écoulement de la franchise et pendant 365 jours. Garantie jusqu'à 65 ans	15 € Franchise 90 jours	20 € Franchise 90 jours	30 € Franchise 60 jours
<b>et pour le parent au foyer</b> A partir du 31ème jour et pendant 180 jours. Garantie jusqu'à 65 ans	15 €	15 €	15 €
<b>Hospitalisation</b> Pendant 365 jours si hospitalisation minimum de 24 heures. Garantie jusqu'à 70 ans	20 €	20 €	20 €

### Tarif :

- Cotisation familiale de 11 €, 19 € ou 26 € par mois, selon l'option souscrite.

### Commission :

Une commission de 30 % la première année,  
 dont 15% escomptés dès la prise d'effet et 15% par an ensuite



# Hospitalisation

**Vous souhaitez développer ce produit ?**  
Nous pouvons mettre à votre disposition des outils.  
**Contactez nous pour plus de détails.**

## Assurez-vous plus de tranquillité lors de votre séjour à l'hôpital

### Objet :

- **Versement d'indemnités journalières** en cas d'hospitalisation.
- **Hospitalisation en relation directe avec un accident ou une maladie garanti** et survenant entre le jour de la prise d'effet du contrat et de sa résiliation

### Cible :

- **Vos sociétaires non équipés en Assurances de Personnes**
- **Toute personne âgée de moins de 65 ans**

### Garanties :

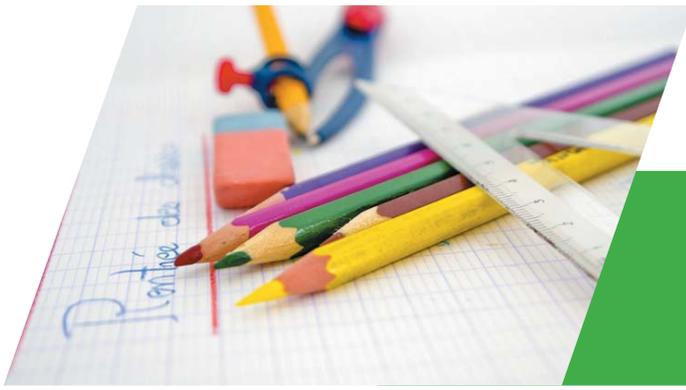
- Une indemnité journalière jusqu'à 365 jours,
- Dès le premier jour d'hospitalisation supérieur à 24h,
- De **20 à 80 €** par jour,
- Sans questionnaire médical,
- Sans délai d'attente pour un accident, 3 mois pour une maladie et 9 mois pour les maternités,

### Tarif :

- A partir de 4,20 € ttc par mois.

### Commission :

Une commission de 12 % par an



# Scolaire

## Votre enfant, sous bonne protection 24 h / 24

### Objet :

- Assurance **Individuelle Accident**
- En cas **d'accidents corporels de la vie privée, scolaire et extra-scolaire.**

### Cible :

- Les **élèves,**
- Les **étudiants.**

### Garanties :

- **Le décès accidentel,**
- **l'invalidité permanente partielle ou totale,**
- **le bris de lunettes ou de lentilles correctrices,**
- **les frais de soins**
- **les frais de soutien scolaire pour maladie ou accident.**

### Tarif :

- **15 € par année scolaire et par enfant.**

### Commission :

Une commission de 15 % par an



# Garantie **Obsèques**

## Libérez-vous des soucis liés aux obsèques

### Objet :

- Garantir au bénéficiaire désigné le versement du capital prévu au contrat (allant jusqu'à 12 000 €) afin de financer les obsèques de l'assuré.

### Garanties :

- **En cas de décès par accident** : versement immédiat du capital prévu au contrat (pas de délai de carence)
- **En cas de décès par maladie** : versement du capital garanti si le décès intervient après un délai de carence d'un an. Remboursement de la totalité des cotisations versées si le décès intervient pendant le délai de carence d'un an..

### Tarif :

- **Cotisation fixe** déterminée en fonction de l'âge à l'adhésion et du capital garanti.
- **Réduction conjoint : 10 % de réduction à vie** sur la cotisation du conjoint pour toute adhésion en couple.

### Modalités de rachat :

- **Pas de cotisation à fonds perdu** : rachat total possible à tout moment (égal au montant de la provision mathématique).
- **Mise en réduction possible à tout moment** (arrêt des versements et calcul du nouveau capital garanti).

### Cible :

- **50-74 ans** (la souscription est possible de 18 à 84 ans).

### Arguments principaux :

- Aucune sélection médicale
- Cotisation fixée une fois pour toutes (pas d'augmentation)
- Prise en charge immédiate
- Garantie à vie, quelle que soit l'évolution de l'état de santé
- Possibilité de souscrire jusqu'à 84 ans.

### Arguments secondaires :

- Choix du montant du capital garanti et des bénéficiaires par l'assuré
- Capital versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) dans les 48 heures après réception des documents
- Capital versé exonéré des droits de succession (selon la législation en vigueur)
- Possibilité d'interrompre ou de suspendre le contrat à tout moment, sans pénalités.

### Commission :

Une commission de 45% la première année, dont 35% escomptés dès la prise d'effet et 10% par an ensuite ou 5% sur prime unique.

# Les formalités médicales : Assurances Revenus, Invalidité et Frais Généraux

## Allègement des formalités médicales

Permettant aux plus jeunes (jusqu'à 45 ans) et pour des indemnités journalières  $\leq 40\text{€}$  de souscrire plus facilement et rapidement.

Nous proposons de souscrire sur la base d'une déclaration d'état de santé (DES) permettant de faciliter la souscription pour des personnes ne présentant pas de pathologies dites chroniques (abstention du tabac et des chiffres de tensions artérielles).

Âge de l'assuré	IJ $\leq 40\text{€}$ et/ou Rente Invalidité $\leq 1.200\text{€}$	40 > IJ $\leq 80\text{€}$ 1.200 > Rente $\leq 2.400\text{€}$	80 > IJ $\leq 140\text{€}$ 2400 > Rente $\leq 4.200\text{€}$	140 > IJ $\leq 200\text{€}$ 4200 > Rente $\leq 4.500\text{€}$
De 18 à 45 ans	DES	QS	QS + EM + SANG	
De 46 à 58 ans	QS	QS + EM	QS + EM + SANG	QS+ EM + SANG + CARDIO

**DES** : déclaration d'état de santé

**QS** : questionnaire de santé

**EM** : examen médical

**SANG** : triglycérides, cholestérol total + fraction HDL, créatinine, ALAT, ASAT, GGT, sérologie VIH 1 et 2

**CARDIO** : ECG au repos (tracé et compte rendu)

La Déclaration d'état de santé (DES) que vous retrouverez sur la proposition d'assurance et le questionnaire simplifié (QS) sont disponibles sur notre site [www.mutuelledelest.fr](http://www.mutuelledelest.fr) dans l'espace document.

Validité de ces formalités médicales : QS : 6 mois ; l'EM, le SANG et LE CARDIO : 12 mois

## Adhésion à des centres de formalités médicales :

permettant au prospect de réaliser plus facilement ses examens et ce, sans avoir à avancer les frais d'honoraires, vous pouvez consulter les centres sur [www.armfrance.com](http://www.armfrance.com) .

### Quelques exemples de villes :

01 AMBÉRIEU EN BUGEY • BOURG EN BRESSE

03 MOULINS • MONTLUÇON

21 DIJON

26 BOURG LES VALENCE • MONTÉLIMAR • VALENCE

25 BESANÇON • MONTBÉLIARD

38 ECHIROLLES • GRENOBLE

39 DOLE • LONS LE SAULNIER

42 SAINT-ETIENNE • ROANNE • ST CHAMOND • FIRMINY

52 LANGRES

63 CLERMONT • BEAUMONT

69 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE • LYON

71 MACON • CHALON SUR SAÔNE

73 CHAMBERY

74 ANNECY • SALLANCHES • THONON LES BAINS • ANNEMASSE

84 CAVAILLON • CARPENTRAS • AVIGNON

# LA CHARTE DE QUALITE ADP

## La souscription • La tarification médicale • La gestion des sinistres

### La souscription

- Validation des **AFFAIRES NOUVELLES** en 24h
- Dès réception des documents de souscription par **GAMEST ADP**, les conditions particulières sont émises et adressées par mail à l'intermédiaire, si aucune tarification médicale n'est nécessaire
- **Un ACCUEIL TELEPHONIQUE**  
du lundi au vendredi  
de 9h 00 à 12h 30 et de 13h 30 à 17h 00  
au **03 89 22 90 97** ou **03 89 22 90 96**

### La tarification médicale

- Une **CELLULE MEDICALE GAMEST** dédiée à la tarification médicale et à l'analyse des sinistres ADP, sous la responsabilité du Dr Claude LEIBER, médecin conseil GAMEST
- **ANALYSE des dossiers et demandes de renseignements** complémentaires effectuées **dans les 48h** de la réception des pièces.
- Adhésion au **CENTRE DE FORMALITES MEDICALES A.R.M. :**  
un RDV avec un seul appel pour tous vos examens (prix d'un appel local).

### La gestion des sinistres

- **DÉCLARATION** des sinistres par **téléphone ou mail**  
**[assurancesdepersonne@mutuelledelest.fr](mailto:assurancesdepersonne@mutuelledelest.fr)**
- **OUVERTURES des sinistres dans les 72 h** de la réception des déclarations
- **GESTION ET RÈGLEMENT** des indemnités dans les 8 jours ouvrés de la réception des pièces.



## Protection Juridique **Vie Privée**

**Vous souhaitez développer ce produit ?**  
Nous pouvons mettre à votre disposition des outils.  
**Contactez nous pour plus de détails.**

**Offrez à vos clients la certitude d'être bien défendu !**

### Objet :

- Des renseignements juridiques,
- Une recherche de solution amiable en cas de litige,
- Une assistance en justice en demande,
- Une assistance en justice en défense.

### Cible :

- Vos sociétaires non équipés,
- Vos prospects grâce à ce véritable produit d'appel, un des meilleurs rapport qualité/prix du marché,

### Garanties :

- L'habitat
- La consommation,
- Le travail,
- Le recouvrement des impayés,
- La santé,
- L'administration,
- La construction,
- Les personnes.

### Tarif :

- 5,10 € ttc par mois.

### Commission :

**Une commission de 15 % par an**



## Protection Juridique **Professionnelle**

**Vous souhaitez développer ce produit ?**  
Nous pouvons mettre à votre disposition des outils.  
**Contactez nous pour plus de détails.**

### **A côtés des professionnels dans chaque situation !**

#### Objet :

- Des renseignements juridiques,
- Une recherche de solution amiable en cas de litige,
- Une assistance en justice en demande,
- Une assistance en justice en défense.

#### Cible :

- Vos clients professionnels non équipés,
- Vos prospects grâce à une tarification simple basée sur l'effectif.

#### Garanties :

- Défense pénale et administrative,
- Protection sociale,
- Protection fiscale,
- Conflit individuel du travail,
- Litiges avec les fournisseurs,
- Litiges avec les clients,
- Locaux professionnels,
- La construction,
- Recouvrement de créances.

#### Tarif :

- A partir de 12,75 € ttc par mois.

#### Commission :

**Une commission de 15 % par an**

# LA CHARTE DE QUALITE PROTECTION JURIDIQUE \*

## Nos 7 engagements :

- Vous apporter la force d'un groupe au service de vos droits
- Vous offrir des garanties étendues pour répondre à vos demandes
- Etre à votre écoute au quotidien grâce à notre service de conseils et d'informations juridiques
- Vous permettre de garantir efficacement vos droits et l'accès à la justice en prenant en charge les frais et honoraires de procédure
- Mettre à votre disposition des intervenants qualifiés et spécialisés pour défendre au mieux vos intérêts
- Vous confirmer notre intervention dans les 48 heures de votre déclaration de sinistre et vous garantir une gestion active de votre dossier
- Suivre votre dossier et vous assister jusqu'à l'aboutissement complet de votre litige

\* Dans la limite des dispositions contractuelles et sous réserve de la transmission de l'intégralité des pièces utiles à la gestion de votre dossier.

# Au cœur de votre développement avec :

## Des actions commerciales



Profitez de nos actions commerciales sur vos portefeuilles : chèques cadeaux, mailings... Profitez également de nos outils d'aide à la vente qui sont à votre disposition : affiches, dépliants. Pour plus de renseignements, contactez nous.

## La Multi-détention Automobile



La souscription d'un contrat automobile bénéficie du principe de multi-détention.

Pensez à notre offre Assurance de personnes (hors santé) afin de faire bénéficier à votre client du meilleur tarif automobile.

## La Multi-détention Multirisque Professionnelle



La souscription d'un contrat multirisque professionnelle bénéficie du principe de multi-détention, à savoir :

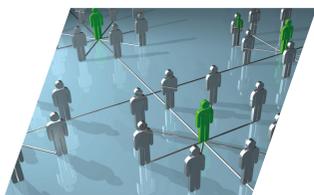
10 % de réduction en MRP pour toute souscription d'un contrat Assurance Revenus et/ou Assurance Invalidité et/ou décès et/ou Frais Généraux et/ou Protection Juridique Professionnelle.

## Prélèvement automatique gratuit



Simplifiez vous la vie, ainsi que celle de vos clients en proposant le prélèvement automatique des cotisations quelque soit le fractionnement, il est gratuit !

## Toute une gamme de produit d'assurances



Habitation, Automobile, Santé, Multirisque Professionnelle, Protection Juridique, Perte de loyer, Chevaux, Objets de valeur, Vans et Remorques ...

# Au cœur de votre développement avec :



## Des avantages exclusifs :



Des produits réservés.



Des aménagements tarifaires uniques.



Un commissionnement spécifique sur certains produits.



Un budget pour des actions commerciales personnalisées.



Une réactivité de nos services : engagement de traitement de vos demandes par mail sous 2 jours en production et comptabilité, sous 5 jours en sinistre.

Et d'autres avantages encore : commissions produits, réunions régulières, formations individuelles,...

## Pour qui ?

Pour les cabinets dont l'activité est la plus en phase avec notre stratégie.

## En savoir plus... contactez nous

# ASSURANCES DE PERSONNES

Prévoyance Accident et Maladie

Accident  
de la vie

Obsèques

Scolaire

Santé

Indemnités  
Journalières  
Revenus

Invalidité

Frais  
Généraux

Décès

Pack  
Prévoyance  
moins de 35 Ans

Hospitalisation

Solution  
Famille

Assur  
Accident

Frontaliers

Classique

# ASSURANCES DOMMAGES

Particuliers	Automobile	Auto Classique	Auto Novice*	Auto Haut de Gamme GC > 35P *	Deux roues ≤ 50cm <sup>3</sup> *	Résidence principale	Résidence secondaire	RC vie Privée	PJ vie privée	Objets de valeur	MRP	RC pro / RC paramédicales	PJ Pro	Engins*	Commune	Protection des élus	immeuble d'habitation	Immeuble à usage professionnel	PNO maison	Perte de loyer : Pack sécurité immo	Mortalité / frais vétérinaires	Vans et remorques	MRA*	Engins agricoles*
		Auto Classique	Auto Novice*	Auto Haut de Gamme GC > 35P *	Deux roues ≤ 50cm <sup>3</sup> *	Résidence principale	Résidence secondaire	RC vie Privée	PJ vie privée	Objets de valeur	MRP	RC pro / RC paramédicales	PJ Pro	Engins*	Commune	Protection des élus								
Professionnels	Collectivité																							
Immobilier																								
Equidés																								
Agricole																								

Les produits suivis de \* sont réservés aux courtiers du CLUB MDE



**Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables**  
**Siège Social : 8 avenue Louis Jourdan – BP 158 - 01004 BOURG EN BRESSE Cedex – Tél. 04 74 32 75 00 – Fax 04 74 32 75 19**  
**[www.mutelledelest.fr](http://www.mutelledelest.fr)**